



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 27 février 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation : 23 février 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 23 février 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le vingt-sept février à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-trois février deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Secrétaire de séance : Madame LELIÈVRE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 014 – ADHÉSION AU CAUE ET APPEL À COTISATION POUR 2024

Le C.A.U.E. de la Seine-Maritime est une association indépendante dispense des conseils en architecture, en urbanisme et environnement au service de l'intérêt général, à la fois aux collectivités mais aussi aux habitants.

La commune de Roumare a déjà fait appel à ses services concernant le parc des Tulipiers et la réhabilitation du manoir en hôtel de ville.

Considérant que cette structure a déjà accompagné la commune dans ses projets, Monsieur le Maire propose :

- De RENOUELER l'adhésion de la commune au C.A.U.E. pour l'année 2024 ;
- D'AUTORISER le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 187,56 euros ;
- D'INSCRIRE la dépense au compte 6281 du budget 2024.

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Monsieur POTHÉRAT arrive à 19h17.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- De RENOUELER l'adhésion de la commune au C.A.U.E. pour l'année 2024 ;
- D'AUTORISER le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 187,56 euros ;
- D'INSCRIRE la dépense au compte 6281 du budget 2024.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

